



Algeco ESGS - Politique d'achats responsables

Déclaration de politique générale

Nous exigeons de toutes les personnes qui travaillent avec nous qu'elles exercent leurs activités de manière équitable et avec intégrité. Nous avons une responsabilité partagée vis-à-vis de nos parties prenantes, de la société et de l'environnement. L'application des politiques de notre groupe est le fondement de notre forte culture et de notre réputation. L'objectif de la politique d'achats responsables ESGS d'Algeco est de garantir la collaboration avec les fournisseurs tout au long de la chaîne de valeur, d'intégrer l'environnement, le social, la gouvernance et le développement durable (ESGS) à tous les stades, d'examiner les performances ESGS dans le cadre des relations habituelle avec les fournisseurs, d'améliorer notre connaissance des chaînes d'approvisionnement dont nous dépendons et de favoriser l'amélioration continue de l'ESGS.

- Environnement : le monde naturel qui nous entoure.
- Social : les personnes, les cultures et les sociétés au sein desquelles nous opérons.
- Gouvernance : la manière dont les organisations se gèrent elles-mêmes.
- Durabilité : conformité avec des cadres externes reconnus pour évaluer les performances.

Nous pensons que cette politique apportera de meilleures valeurs à nos actuels et futurs clients et qu'elle démontrera que la valeur sociale et l'impact environnemental constituent des éléments clés de l'évaluation des fournisseurs du groupe, au même titre que la sécurité, le coût, la qualité et la performance.

Notre approche ne peut pas et ne cherche pas à couvrir toutes les cas d'usages, elle définit les actions clés que nous attendons de nos fournisseurs et de ceux qui travaillent avec nous, de sorte qu'ensemble, nous visions à respecter les normes environnementales et éthiques les plus élevées.

L'objet de la politique est :

- De promouvoir les critères ESGS dans l'ensemble des activités et processus de l'entreprise afin de réduire ou d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux et d'améliorer la gouvernance et les pratiques durables ;
- D'aider à accroître la performance de notre chaîne d'approvisionnement en matière de développement durable ;
- De réduire les impacts environnementaux et sociaux de toutes nos activités ;
- D'offrir un environnement sûr, inclusif, diversifié et motivant ;
- De promouvoir le changement organisationnel et comportemental pour respecter les engagements ESGS.
- D'assurer une stricte conformité à toute législation locale applicable en matière d'ESGS ;

Cette politique est une politique générale, qui s'applique partout où nous intervenons. Toutefois, dès lors qu'une disposition de la politique est incompatible avec les exigences de la législation locale dans les pays où nous exerçons nos activités, la législation locale prévaut.

Intégrer l'ESG, la durabilité et la valeur sociale dans le processus de sélection des fournisseurs

Les risques liés à la chaîne d'approvisionnement englobent un large éventail de questions ESGs, par exemple l'environnement naturel (déchets, émissions de carbone, pollution, biodiversité et consommation de ressources naturelles), les impacts sociaux (droits de l'homme - en particulier lorsque les chaînes d'approvisionnement ont un impact sur les populations autochtones ou d'autres groupes vulnérables), les conditions de travail, le travail des enfants, l'esclavage moderne, les impacts sur les communautés locales, les régions en conflit, la santé et la sécurité, la diversité des employés, l'égalité et l'inclusion, l'écoblanchiment, la protection des données, les pots-de-vin et la corruption. Nous nous efforçons d'acquérir des produits et des services de manière à minimiser les impacts négatifs et à respecter les normes nationales et internationales.

Nous voulons encourager les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises bénévoles, communautaires et sociales locales. Les entreprises ont la possibilité d'améliorer l'efficacité et les pratiques commerciales de leurs fournisseurs (par exemple, en adoptant de meilleures pratiques en matière de travail et d'emploi), ce qui peut leur être bénéfique en tant que clients. Nous demandons à nos fournisseurs directs de répercuter ces normes sur leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Évaluation et sélection des fournisseurs

Notre cadre de politiques, de processus et de programmes est en place pour identifier et réduire les impacts potentiels sur les droits de l'homme, y compris l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Nous nous sommes engagés à améliorer notre cadre de gouvernance des fournisseurs afin d'accroître la visibilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Notre approche de l'évaluation et de la sélection des fournisseurs repose sur les facteurs de risque suivants : zones géographiques à risque, secteurs à haut risque et populations vulnérables. L'évaluation et la sélection des fournisseurs se déroulent en trois étapes, en fonction de la situation et des besoins.

- Niveau d'évaluation 1 - sélection et classification rapides des performances ESG des fournisseurs et des risques associés.
- Niveau d'évaluation 2 - questionnaire détaillé pour l'évaluation et la classification des performances ESG des fournisseurs et des risques associés.
- Niveau d'évaluation 3 - contrôle préalable approfondi d'un fournisseur individuel. Ce questionnaire approfondi comprend des questions sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, pour l'assurance de produits uniques provenant de secteurs ou de zones géographiques à haut risque.

Gestion du processus

- **Qui sera impliqué ?** Tous les membres de nos équipes qui sont en contact direct avec les fournisseurs dans l'un de nos sites devront être familiarisés avec cette politique.
- **Où sera-t-elle appliquée ?** En règle générale, nous donnons la priorité aux principaux fournisseurs ou aux chaînes d'approvisionnement qui présentent un risque élevé en raison de leur situation géographique ou de leur secteur (approche fondée sur le risque).
- **Quand l'appliquons-nous ?** Sous réserve de la maturité des chaînes d'approvisionnement dans un territoire donné, chaque fois que nous procédons à un rendez-vous de collaboration ou à un autre engagement avec des fournisseurs ou que nous commençons à travailler avec un nouveau fournisseur. Si les fournisseurs ne se conforment pas au processus de sélection et d'amélioration, nous ne devons pas collaborer avec eux.

Conformité juridique : Les fournisseurs doivent se tenir informés et se conformer à toutes les lois applicables dans les pays où ils exercent leurs activités.

Alignement des politiques

Nous disposons d'un ensemble de politiques qui s'appliquent à tous les collaborateurs d'Algeco. Nous souhaitons étendre ces politiques à nos fournisseurs et, à cette fin, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils les respectent pleinement et qu'ils contrôlent en permanence leur propre respect de ces politiques

Politiques liées aux présentes - ces politiques peuvent être consultées sur le [site https://www.modulairegroup.com/corporate](https://www.modulairegroup.com/corporate) et sur le site <https://www.algeco.fr/rse/documentations>.

N°	Politiques connexes	Actions et comportements attendus
1	Politique de santé et de sécurité	Nos normes en matière de santé et de sécurité constituent un point de référence que tous les fournisseurs sont tenus de respecter. Ils doivent se conformer à celles-ci ou à la législation locale, selon la norme la plus stricte.
2	Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption	Les fournisseurs ne doivent s'engager dans aucune forme de corruption, de pots-de-vin, d'extorsion ou de détournement de fonds.
3	Code d'éthique	Les fournisseurs doivent comprendre nos attentes et nos exigences et travailler dans le respect de celles-ci.
4	Politique EDI	Nous respectons les droits de l'homme, les libertés et les droits fondamentaux auxquels nous pouvons tous prétendre, indépendamment de facteurs tels que la nationalité, la race ou le sexe.
5	Politique ESG	Les fournisseurs doivent protéger et améliorer l'environnement et la société et mettre en place une gouvernance solide pour les gérer. Nous attendons de tous ceux avec qui nous travaillons qu'ils adoptent les mêmes normes élevées.
6	Politique en matière de cadeaux et de divertissements	Les cadeaux ou divertissements offerts par les fournisseurs doivent répondre à des intérêts commerciaux légitimes, être raisonnables et appropriés et respecter à tout moment notre politique en matière de cadeaux et de divertissements ainsi que notre code d'éthique.

7	Déclaration de conformité sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains	Nous nous soucions de l'origine de nos produits et de nos matières premières et nous attendons qu'elle soit légale et éthique. Les fournisseurs doivent s'assurer que les usines et les lieux de travail respectent nos normes en matière de droits de l'homme, de pratiques de travail et d'environnement.
8	Politique en matière de procédures d'approvisionnement et de paiement	Cette politique définit les paramètres dans lesquels la fonction d'achat doit fonctionner et comment les nouveaux fournisseurs sont approuvés.
9	Sanctions et politique de contrôle du commerce	Cette politique définit plus en détail la politique d'Algeco en matière de gestion des risques liés aux sanctions et aux contrôles commerciaux et établit des normes que tous les employés et personnes associées doivent respecter dans la conduite de leurs activités quotidiennes.
10	Politique de dénonciations des abus	Notre politique de prise de parole est conçue pour maintenir une culture d'ouverture et de responsabilité, afin que des mesures rapides puissent être prises pour remédier à toute conduite illégale ou contraire à l'éthique impliquant Algeco ou toute personne travaillant avec Algeco. Toutes les préoccupations seront toujours traitées de manière confidentielle et les individus et les fournisseurs peuvent choisir de rester anonymes. Les détails de cette procédure sont communiqués au niveau local et figurent sur des affiches visibles sur le lieu de travail.
12	Code de conduite des fournisseurs	Les fournisseurs doivent à tout moment faire preuve d'un haut degré de professionnalisme et s'aligner sur notre éthique commerciale.
13	Politique de confidentialité des données des fournisseurs	Cette politique explique comment nous traitons les données à caractère personnel collectées auprès des fournisseurs.
14	Politique de gestion des déchets	Cette politique définit l'engagement d'Algeco à améliorer la gestion de ses déchets et encourage les meilleures pratiques en matière d'efficacité des matériaux et des déchets. Cette politique engage l'entreprise à minimiser l'impact et l'utilisation des ressources naturelles en réutilisant les matériaux, en recyclant et en réduisant les déchets mis en décharge.
15	Gestion de l'eau	Cette politique définit l'engagement d'Algeco à améliorer sa gestion de l'eau et à encourager les meilleures pratiques en matière d'utilisation rationnelle de l'eau.

Définitions :

N°	Conditions	Définitions
1	Pays touchés par un conflit	Zones touchées par des conflits et zones à haut risque - zones identifiées par la présence d'un conflit armé, d'une violence généralisée, y compris la violence générée par des réseaux criminels, ou d'autres risques d'atteinte grave et généralisée à la population. Les conflits armés peuvent revêtir diverses formes, telles qu'un conflit de caractère international ou non international, qui peut impliquer deux ou plusieurs États, ou consister en des guerres de libération, des insurrections et des guerres civiles. ¹
2	Diligence raisonnable	Le devoir de diligence est un processus continu, proactif et réactif, qui permet aux entreprises d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de rendre compte de la manière dont elles traitent leurs impacts négatifs réels et potentiels en tant que partie intégrante des systèmes de prise de décision et de gestion des risques de l'entreprise. Le devoir de diligence peut aider les entreprises à s'assurer qu'elles respectent les principes du droit international et qu'elles se conforment aux lois nationales, y compris celles qui régissent le commerce illicite des minerais et les sanctions des Nations unies.
3	Zones à haut risque	Les zones à haut risque sont celles où il existe un risque élevé de conflit ou d'abus généralisés ou graves. Ces zones sont souvent caractérisées par l'instabilité politique ou la répression, la faiblesse des institutions, l'insécurité, l'effondrement des infrastructures civiles, la violence généralisée et les violations du droit national ou international.
4	Régions à haut risque	Le Groupe d'action financière (GAFI) classe les juridictions à haut risque comme présentant d'importantes lacunes stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.
5	Secteur à haut risque	Un secteur/industrie à haut risque est défini par sa probabilité d'introduire une plus grande exposition aux risques opérationnels, réglementaires et de réputation. Si le travail forcé est présent dans de nombreux secteurs, le rapport 2022 de l'OIT indique que les secteurs où il est le plus répandu sont les services, la construction, l'agriculture, le travail domestique et l'industrie manufacturière.

¹ Lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables provenant de zones touchées par des conflits ou à haut risque.

6	Fournisseur	Une entreprise ou une organisation qui fournit des biens ou des services à un membre d'Algeco, ainsi que tout sous-traitant qui fournit des produits, des services, des matériaux ou des composants. Aux fins du présent document, le terme « fournisseur » s'applique aux fournisseurs, aux prestataires de services et aux autres parties contractantes.
7	Chaîne d'approvisionnement	L'ensemble des activités nécessaires pour amener un produit ou un service de sa conception au consommateur final. Cela comprend des activités telles que la conception, la production, la distribution et l'assistance au client.
8	Petites et moyennes entreprises (PME)	Les entreprises qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros, et/ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. 3
9	Populations vulnérables	Personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Les migrants, les réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Les femmes.

3 Guide d'utilisation de la définition des PME de la Commission européenne

4 <https://www.un.org/en/fight-racism/vulnerable-groups>